

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
 Pour LYON et le Département du Rhône.  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

UN NUMÉRO : 25 c. — ANNONCES : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres, Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :  
 A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.  
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 8 JUIN 1846.

Un singulier débat s'est élevé depuis quelque temps entre M. Duchâtel et M. Toussenel, ancien rédacteur du journal ministériel de Toulouse. M. Toussenel se prend corps à corps avec le ministre de l'intérieur ; celui-ci, selon sa louable habitude, ment effrontément devant la chambre des députés lorsqu'il reproche d'employer les fonds du budget à subventionner des journaux, soit à Paris, soit dans les départements. Sur tous les bancs de la chambre, chacun sait que M. Duchâtel ment, mais on ne s'occupe pas beaucoup de le lui prouver ; on pense que c'est inutile, qu'il y a des choses qui ne se démontrent pas. Ainsi, plus de vingt journaux des départements subsistent depuis de longues années, entretiennent un personnel qui ne vit pas, certes, de son patrimoine, et ces journaux n'ont pas le quart, la moitié des abonnés nécessaires pour faire face à leurs frais ; au vu et au su de tout le monde, leurs dépenses excèdent de beaucoup leurs recettes. Il y a là un découvert annuel considérable ; qui le couvre ? qui peut le couvrir ? Evidemment le ministère, car les conservateurs ne sont pas de leur nature fort enclins à faire des sacrifices pour soutenir leurs opinions ; c'est un soin qu'ils laissent volontiers au gouvernement. Eux faire des sacrifices ! Y songe-t-on ? Est-ce qu'ils ne doivent pas, en hommes de sens, retirer salaire de ce qu'ils font ? Est-ce que leurs opinions mêmes sont désintéressées ? Ne sait-on pas qu'elles sont pour bon nombre d'entre eux d'un fort bon rapport ?

Le gouvernement, au vu et au su du pays entier, a donc une presse subventionnée. Cela est si clair qu'on ne prend pas même la peine, comme nous l'avons dit plus haut, de le démontrer ; M. Toussenel seul s'est imposé cette tâche, et il la remplit fort bien, il faut en convenir. Il va au-devant de la controverse sur ce point, il la sollicite ; il suit de l'œil M. Duchâtel, ce pauvre ministre ne peut plus lui échapper, et chaque fois qu'il ouvre la bouche pour affirmer qu'il ne paie pas certains journaux, M. Toussenel se met en devoir de lui crier bien haut : Monsieur le ministre, vous êtes un effronté menteur ; vous payez des journalistes pour diffamer vos adversaires, pour les injurier ; vous donnez tant à celui-ci, tant à celui-là ; vous m'avez payé pour faire ce vilain métier-là, et vous m'avez payé fort cher ; vous avez soin, pour qu'on le fasse à votre guise, de remplir vos journaux d'hommes sans moralité que vous recolez dans tous les partis.

Commençons craindrons d'affaiblir les allégations de M. Toussenel, nous allons citer ses propres paroles ; elles sont tout au long consignées dans une lettre qu'il vient d'adresser à M. Duchâtel, et qui se trouve dans la *Démocratie Pacifique* du 5 juin. Citons donc :

« Par qui, répondez moi, par qui avez-vous remplacé les braves et les fidèles que le dégoût a chassés de l'ancienne phalange des écrivains du 11 octobre ? Je compte parmi nos successeurs, — osez-vous le nier encore ? — des transfuges de tous les partis, des délégués de la Tribune de Paris, de la Glaneuse de Lyon, des évadés de Clairvaux, des histrions sifflés, des bravi souffletés, tarés. Certes, Monsieur le ministre, vous avez le droit de désavouer de tels auxiliaires, et vous pouvez, si bon vous semble, faire retomber vos largesses et vos faveurs sur ceux qui acceptent avec le plus de résignation vos désaveux humiliants ; mais, du moins, ne trouvez pas étrange que des écrivains d'un autre ordre, et plus dévoués que vous-même à votre propre cause, repoussent la honte de toute solidarité avec votre presse occulte. »

Jamais les journaux de l'opposition n'auraient pu produire de tels faits sans être assaillis de tous côtés et poursuivis. On les aurait accusés de calomnier le gouvernement, de

médire des écrivains qui le soutiennent, et, certes, les procès en diffamation n'auraient pas manqué. Eh bien ! M. Toussenel lacère à belles dents la presse ministérielle, M. Toussenel accable le ministre de l'intérieur de ses révélations, et il reste sans contradicteurs. On a l'air de ne pas s'apercevoir de ce qu'il écrit, de ce qu'il dit ; pourtant son langage est âcre et sans réticences. Citons encore :

« Vous avez nié, dit-il à M. Duchâtel, l'existence d'une presse subventionnée, soit. Je ne veux pas, pour vous convaincre d'imposture, invoquer le témoignage de M. le vicomte Duchâtel, préfet de la Haute-Garonne, qui avait été chargé, en 1843, de verser de ses propres mains en celles du rédacteur de la *France Méridionale* la riche rétribution mensuelle allouée à celui-ci. Je ne veux pas appeler votre frère à déposer contre vous et à confirmer la vérité de mes révélations ; car le préfet de la Haute-Garonne a porté dans le temps l'épaulette, et le mépris que les ministres constitutionnels semblent professer pour les principes de loyauté et d'honneur, n'a pas fait encore, que je sache, invasion dans l'armée. »

« Je n'appellerai pas non plus, pour vous confondre, le témoignage de vos meilleurs amis, de cent députés peut-être qui votent tous les jours avec vous, et qui, aujourd'hui ou jadis, ont pu solliciter et obtenir de vous quelque riche subvention pour le journal de leur localité. Je sais bien qu'en concédant aux feuilles ministérielles de province le monopole des annonces judiciaires, vous êtes parvenus à alléger d'un lourd fardeau la caisse des fonds secrets ; mais je n'ai pas besoin de vous apprendre que ce procédé de subvention indirecte n'est pas celui qui s'applique à vos grands journaux de Paris. Répondez moi, la main sur la conscience, si c'est à l'aide d'une explication de cette nature que vous auriez réussi à satisfaire l'indiscrette curiosité de M. le président Séguier, demandant vainement au rédacteur du *Globe* le nom du personnage riche et mystérieux qui versait chaque mois dans la caisse de cette feuille immaculée un tribut de 5,000 fr. »

« Je vous laisse donc avec vos démentis officiels qui n'en imposent à personne ; je ne veux flétrir que vos désaveux. »

Nous n'avons rien à ajouter à d'aussi dures paroles ; nous n'avons pas pour habitude de le prendre si haut et si ferme dans nos discussions. On voit bien que M. Toussenel a passé par la presse ministérielle ; il en a conservé un peu les allures. Dans tout ceci nous n'avons qu'un but, c'est d'éclairer le pays sur les faits qui s'accomplissent sous les inspirations du ministère ; nous voulons qu'il sache l'usage qu'il fait des fonds du budget ; nous voulons aussi qu'il juge de ses habitudes provocatrices.

Il y a long-temps que nous le disons, le parti qui gouverne pousse à la violence. Avions-nous tort ? Qu'on juge maintenant de ses intentions par la manière dont il a organisé la presse gouvernementale. Il a demandé des services tellement compromettants qu'il a vu s'éloigner de lui des écrivains qui sont pourtant dévoués aux principes qu'il veut faire prévaloir. Quoi qu'il fasse, il ne pourra plus décliner complètement la responsabilité de la polémique de la presse qu'il subventionne. On saura bien par qui elle est inspirée, on saura bien aussi que les bureaux de ses journaux sont en réalité dans le cabinet des préfets, et que c'est de là qu'émanent les insinuations les plus malveillantes, les injures les plus grossières. On voulait attaquer sans se découvrir, calomnier sans paraître, injurier sans courir aucun risque ; eh bien ! chaque homme injurié, calomnié, indignement attaqué n'aura plus de doute sur la source des turpitudes qu'il aura à imprimer.

La réaction contre le ministère commence, et nous en trouvons la preuve par ce qui se passe dans le sein même de la presse qu'il subventionne. Voilà qu'elle se détruit par ceux-là même qui devaient la défendre. Et qu'on ne croie pas que les choses en resteront là ; elles prendront des proportions beau-

coup plus grandes, et, avant peu, nous aurons des journaux conservateurs responsables ; MM. les préfets seront les éditeurs responsables de ces mêmes journaux, ou bien ils laisseront la presse les soutenir, les défendre librement, ou bien on saura qu'ils sont les auteurs des articles apologétiques qui les concernent. Cette arme si puissante de la presse, dont ils ont tant abusé, est bien près de leur échapper.

C'est dans le camp de la presse conservatrice que le démembrement commence ; il passera bientôt dans le camp des fidèles du corps électoral et même dans celui des fonctionnaires. Le ministère a cru qu'il n'y avait pas de limites à la corruption, qu'il pouvait tout se permettre, tout oser, tout exiger des hommes qui le servaient, et voilà qu'il s'en trouve parmi eux qui sont las du joug qu'il a voulu leur imposer, qui rougissent des services qu'on leur a demandés, et qui viennent hautement révéler toutes ses roueries, toutes ses manœuvres machiavéliques. On a bien raison de dire qu'on n'est jamais venu que par les siens.

En ce moment la Pologne n'est pas encore vaincue ; le Portugal est en pleine insurrection ; le pape vient de mourir ; Abd-el-Kader nous fait une guerre d'extermination ; les actions des chemins de fer sont en baisse, et nous touchons aux élections. On dit qu'elles seront partout favorables au ministère ; nous en doutons fort. Il y a bien des choses qui craquent autour de lui, et nous ne le croyons pas assez solide pour pouvoir les conjurer. Les conservateurs vont se diviser cette année, car il s'en trouve qui ne veulent pas jouer tout leur avenir et celui de leurs familles pour maintenir le *statu quo* tant préconisé par M. Guizot.

Les journaux annoncent ce matin que la reine dona Maria a abdiqué. Le bruit de cet événement était, en effet, assez répandu hier soir dans les cercles politiques de Paris ; mais rien aujourd'hui n'est venu nous donner le droit de dire qu'il soit exact. Les nouvelles du Portugal par voie d'Espagne vont jusqu'au 27 mai. Le nouveau ministère s'est complété. Le duc de Palmella, président du conseil, prend le portefeuille des finances ; le duc de Terceira reste ministre de la guerre ; M. Mounsigno d'Albuquerque a été nommé ministre de l'intérieur et de la marine ; le comte Lavradio, ministre des affaires étrangères, en remplacement du général Saldanha, et M. Souza, ministre de la justice.

Dans la journée du 22 mai, la reine a rendu une ordonnance ayant pour but d'abroger la loi du 19 avril 1845, concernant la répartition des impôts, qui a été la cause principale de l'insurrection. Les cortès ont été dissoutes et seront convoquées pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Une autre ordonnance suspend pendant trois mois le paiement des billets de la Banque, qui auront cours forcé pendant ce temps. L'escadre russe, à bord de laquelle se trouve le grand duc Constantin, est arrivée dans la rade de Lisbonne au moment de la collision entre les troupes et la population, et par suite de laquelle les deux frères Cabral ont été forcés de chercher asile sous le pavillon français. Le commandant de l'escadre russe s'est empressé de faire savoir au duc de Palmella qu'il désirait rester étranger à ce qui se passait à Lisbonne, et qu'il n'accorderait l'hospitalité sur ses bâtiments à aucun réfugié.

Le gouvernement espagnol, ayant appris que les réfugiés espagnols qui se trouvaient en Portugal s'étaient dirigés vers la frontière, a donné l'ordre de la couvrir complètement par des forces considérables, qu'il a fait réunir dans les provinces de Salamanque et de Galice. Il a donné en outre l'ordre aux deux bâtiments de guerre qui se trouvaient à la Corogne de se rendre immédiatement à Lisbonne.

— On lit dans la *Sentinelles des Pyrénées* :  
 « La reine de Portugal vient d'adresser le manifeste suivant :

FEUILLETON DU CENSEUR. — 9 JUIN.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

Exposition de fleurs, fruits, etc., des 29, 30 et 31 mai 1846.

Hâtons-nous de le dire, le goût de l'horticulture semble se propager dans notre pays. De nouveaux établissements se créent et de nouveaux amateurs prennent chaque matin devant les fleurs étonnées de leur puissance miraculeuse. Si nous constatons ce progrès, ce n'est point pour l'attribuer à la Société d'horticulture dont nous connaissons la grande modestie ; c'est pour encourager MM. les jardiniers dans leurs pénibles travaux, et les avertir de se tenir en garde contre l'exagération et le défaut de sincérité, si communs dans leur industrie. La déception est le résultat de l'exagération dans le mérite de certaines plantes plus ou moins nouvelles. La méfiance, puis le dégoût naissent du défaut de sincérité dans les rapports commerciaux. C'est en évitant ces abus que MM. les horticulteurs-marchands assureront le progrès constant de leur industrie, et nous pourrions arriver, chez nous, à cet état florissant dont elle jouit en Belgique.

La fête, les plaisirs de la campagne sont aujourd'hui mieux appréciés et plus recherchés qu'autrefois par une partie de la population lyonnaise. Un grand nombre de gens jouissant d'une certaine aisance, fatigués des affaires, se demandent à la culture des plantes d'agrément les paisibles jouissances que la société ne peut leur procurer. Dans leurs pérégrinations champêtres, ils visitent quelques établissements d'horticulture, et le désir de posséder quelques fleurs qu'ils ont admirées fait germer dans leur cœur la passion de l'horticulture.

On voit l'horticulteur-amateur comme on naît poète, car on peut être horticulteur sans être botaniste. Le culte des fleurs a sa source dans l'âme et dans le cœur comme le culte divin. La science botanique gît dans la tête de l'horticulteur en contemplant la beauté des plantes, l'éclat et la perfection de leurs fleurs ; on se fait botaniste en coupant leurs tiges, en arrachant leurs pétales. L'horticulteur est un amant passionné qui puise

son bonheur dans la contemplation de sa fleur bien-aimée ; le botaniste est un faucheur qui fait sécher les plantes pour les enfermer dans son feuil qu'il nomme herbar. L'horticulture et la botanique sont cependant sœurs, mais non jumelles ; aussi y a-t-il autant d'horticulteurs étrangers à la botanique qu'il y a de botanistes étrangers à l'horticulture.

Si nous nous sommes laissés entraîner dans ce long préliminaire, c'est pour que le public en tire cette conséquence qu'une société d'horticulture peut facilement trouver des éléments de succès et remplir une mission importante, lorsque sa constitution n'est pas vicieuse.

Celle du département du Rhône est sans doute animée d'un bon esprit, elle a des intentions louables et fait preuve d'une grande activité ; mais cette activité ressemble à celle de l'écureuil qui tourne éternellement sa roue sans atteindre aucun but.

Nous allons établir notre assertion sur des faits notoires.

Quel est le but auquel doit tendre la Société dont il s'agit ? Celui de propager le goût de l'horticulture, de faire progresser cette branche de l'industrie, et probablement aussi, car nous l'ignorons, de moraliser et d'instruire la classe des horticulteurs. Eh bien ! nous avons déjà vu que le goût de l'horticulture se propageait de lui-même par l'attrait seul qu'il offre à certains esprits. Par l'augmentation du nombre des amateurs, l'industrie horticulture prospère inévitablement, et la Société lyonnaise ne peut y prendre une autre part que celle appartenant à tout spectateur d'une représentation scénique. Où sont les chaires d'enseignement et les écoles d'horticulture de la Société du Rhône ? A moins qu'on ne donne ces noms aux expositions semestrielles, nous les chercherions vainement.

Savez-vous combien de membres concourent dans les expositions ? Ils sont habituellement de quinze à vingt. Et quel concours !... Dans les expositions des sociétés artistiques et industrielles, les objets nouveaux sont seuls admis ; mais dans la Société d'horticulture du Rhône, c'est le contraire. Ce sont à peu près toujours les mêmes plantes qui garnissent les rayons de la galerie ; celles qui y paraissent pour la première fois restent souvent inaperçues. Nous connaissons un horticulteur qui, l'année dernière, fit venir de fort loin des plantes rares et d'un haut prix pour enrichir son lot d'exposant ; elles ne lui valurent pas seulement une mention honorable.

La Société d'horticulture a fait de grands efforts pour contraindre ses membres à n'exposer que les fleurs ou les fruits des sujets qu'ils cultivent eux-mêmes dans leurs propres jardins ; loin de réussir, elle en a recueilli des déboires. Citons un fait que nous tenons de témoins oculaires.

Quelques jours avant l'exposition de l'automne dernier, un pépiniériste, auquel Pomone n'avait pas été favorable, ne voulut cependant pas manquer l'occasion d'exposer certains fruits. Un malin lui conseilla d'aller rendre visite à un amateur, de lui demander de petites branches chargées de fruits et de les attacher avec de la colle-forte aux arbres nains de son propre jardin. L'exposant prit ce conseil au sérieux et l'exécuta avec habileté, car l'un des membres de la commission dite d'inspection toucha lui-même les fruits frauduleux, les admira et félicita leur heureux propriétaire qui riait dans sa barbe.

On nous a cité un fait plus récent que nous ne pouvons croire. Un marchand de rosiers aurait exposé plusieurs semis dans lesquels se trouvait un hybride d'un coloris et d'une ampleur remarquables, et qualifié de *remontant*. Lorsque la commission eut décerné les prix, le fameux hybride disparut pour faire place à un autre d'un mérite très inférieur. Ainsi le public n'a pu confirmer le jugement de la commission, qui exigera sans doute, à l'automne prochain, que l'hybride couronné en sa qualité de *remontant* repaarse à cette époque. L'exposant a, d'ailleurs, le plus grand intérêt à lever des doutes qui pourraient se changer en réalités.

Si la Société d'horticulture tient absolument à ce que ses membres n'exhibent que leurs propres produits, pourquoi ne donne-t-elle pas à ses inspecteurs le mandat de se présenter, au jour déterminé, chez chaque exposant, et de faire cueillir en leur présence les fruits ou les fleurs destinés à l'exhibition ? Nous croyons, nous, que cette espèce d'inquisition ne peut avoir que de fâcheux résultats. Pourvu qu'un horticulteur possède dans son jardin telle ou telle espèce d'arbres ou de plantes, il doit lui être permis de s'en procurer les fruits ou les fleurs comme bon lui semble pour les exposer. Ce qu'il y a de condamnable, c'est de voir des exposants qui ne possèdent rien en propre concourir avec ceux qui ont fait de grands frais d'acquisition et de plantation.

La Société d'horticulture a fait cette année une innovation qui n'a pas été heureuse. Dix jours avant l'exposition, elle a envoyé des inspecteurs

« Les maux qui désolent la nation portugaise, si digne à tant de titres d'être heureuse et libre, déchirent profondément mon cœur. Les plaintes du peuple, dès qu'elles parviennent jusqu'à moi, ne peuvent manquer d'être écoutées. L'état de la nation appelle impérieusement l'application de remèdes prompts et efficaces que mon gouvernement va rechercher sans relâche. Les sessions ordinaires des cortès seront suspendues. Les lois de salut public et la réforme du système tributaire seront abolies par un décret royal qui, en temps utile, sera porté à la connaissance des cortès. L'opinion publique éclairée est le meilleur conseiller des gouvernements représentatifs et servira de guide au mien. Dès aujourd'hui la presse reprend son libre exercice. »

» LA REINE. »

Le pape Grégoire XVI vit de mourir à Rome. Aussitôt qu'il a été instruit de cette mort, M. Rossi a expédié un courrier qui en a apporté la nouvelle à Lyon, et c'est par le télégraphe qu'elle est arrivée aujourd'hui à Paris.

Le pape Grégoire XVI était âgé de quatre-vingt-trois ans; depuis long-temps il résistait aux infirmités dont il était accablé, et rien dans sa situation n'indiquait une fin aussi prochaine. On paraissait si peu s'y attendre, que tout récemment, et avec son aveu, on venait de nommer ambassadeur près la cour de Rome M. Rossi, qui jusqu'à présent n'avait représenté la France auprès du saint-siège qu'en qualité de ministre plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire. Mais sa sainteté ayant témoigné qu'il lui serait agréable de voir le titre d'ambassadeur conféré à M. Rossi, on s'était empressé de lui conférer ce titre, et avec ce titre celui de *comte*, qui semble aujourd'hui revenir de droit à tout ambassadeur français à qui ses ancêtres n'ont pas laissé des parchemins et des armoiries. Il est très probable que si l'on eût pu prévoir ce qui vient d'arriver, on eût laissé provisoirement les choses dans l'état où elles étaient, et qu'en présence des embarras que va faire naître pour le cabinet français le choix du successeur de Grégoire XVI et de la réserve qu'il faut toujours s'imposer en semblable circonstance, on n'eût pas aussi nettement dessiné sa position.

Quoi qu'il en soit, on est fort contrarié aux Tuileries de la mort du souverain pontife. Dans ces dernières années, à force de prévenances, à force de lettres aussi respectueuses qu'amicales, on avait réussi à faire entrer Grégoire XVI presque dans les voies de la politique française, et c'est grâce à lui, grâce à son intervention qu'on avait presque résolu, sans être obligé d'en venir à des extrêmes, la question des jésuites. Grâce à lui encore, on avait presque signé un traité de paix avec l'épiscopat, et on avait vu se terminer une polémique fâcheuse qui avait créé au gouvernement une situation fort difficile vis-à-vis du pays, situation qui eût pu singulièrement compliquer les élections prochaines si l'on ne fût parvenu à la simplifier auparavant.

La mort de Grégoire XVI peut remettre en question tous les résultats qu'on avait si péniblement obtenus, car il est évident que les jésuites, qui ont des partisans très nombreux dans le sacré collège, vont faire tous leurs efforts pour porter au trône de saint Pierre un pontife qui embrasse leur cause et qui les défende contre leurs adversaires. On peut espérer qu'ils n'y réussiront pas; mais il suffit qu'ils puissent le tenter pour que cela soit un sujet d'anxiété pour un gouvernement qui, dans l'affaire des jésuites, n'avait, en réalité, donné à la France qu'une apparence de satisfaction, et qui a tellement la conscience de sa faiblesse qu'il veut redouter de se voir battu le jour où il sera sérieusement attaqué par les enfants d'Ignace, et où, pour se défendre contre eux, il n'aura plus l'appui plus ou moins sincère du chef de la chrétienté.

Nous empruntons au *Sémaphore* les détails suivants sur la mort du pape et les affaires de Rome :

ROME, 1<sup>er</sup> juin. — Les espérances exprimées dans ma lettre du 28 mai, touchant la conservation des jours du saint-père, ne se sont pas réalisées. Depuis ce matin, à six heures, l'auguste malade était agonisant, et il est décédé à neuf heures vingt minutes. Voici quelques détails sur le cours de la maladie rapide qui a rendu à la vie éternelle le chef de la chrétienté.

Le 21 mai, jour de l'Ascension, le saint-père jouissait d'une santé parfaite. Sa voix avait retenti jusqu'au fond de la place de Saint-Jean-de-Latran, lorsqu'il a lu les oraisons au peuple avant de donner la bénédiction sur les degrés de la basilique. Il paraît cependant que la longueur des offices, la chaleur de la journée et la fatigue causée par le long trajet que le saint-père dut faire pour se rendre du Vatican à Saint-Jean-de-Latran, où la fonction pontificale a été célébrée, le laissèrent dans un extrême abattement. L'hydrocèle dont il était atteint se gonfla considérablement, la fièvre se déclara, et l'exutoire permanent, qui était pour lui très efficace, se ferma presque en même temps. Grégoire XVI, bien qu'il n'eût jamais été malade, pressentit la gravité de cette attaque, et fut péniblement impressionné.

Dès les premiers moments de la maladie, sa sainteté se déclara en péril, surtout lorsque l'érysipèle se manifesta. Monsieur Vizardini, attaché à la personne de sa sainteté, était mort, il y a un mois, d'une érysipèle gangrenée. Grégoire XVI, sitôt qu'il se vit atteint du même mal, dit avec un accent de conviction : « Je vais finir comme Vizardini. » Cette prévision s'est réalisée. De mardi à vendredi, la fièvre a continué sans intermission et en suivant une marche ascendante. Vendredi soir, le saint-père a signé

les actes conférant aux ministres le pouvoir d'agir sans le concours du souverain. Le même soir il y eut un mieux sensible; le malade put recevoir plusieurs prélats. La journée du dimanche 31 était attendue comme celle de la crise décisive, étant la cinquième de la fièvre et la troisième de l'érysipèle. Elle a révélé de nouvelles complications. Non seulement l'enflure des jambes était montée considérablement, mais la poitrine commençait aussi à se remplir. Dans la nuit, le viatique a été administré à l'auguste vieillard. Vers six heures du matin, il ne connaissait plus personne, et le rôle de la mort annonçait une fin prochaine. Enfin il s'est endormi dans les bras de la mort à neuf heures vingt minutes du matin.

La rapidité avec laquelle cette maladie a fait son cours nous a tous surpris. Le saint-père, malgré l'affection dont il était atteint, avait la poitrine solide. Sa voix, nous le répétons, était pleine et sonore; le jour de l'Ascension, il était même monté en carrosse avec assez de légèreté. Nul ne pouvait prévoir cet événement. Grégoire XVI était entré dans sa quatre-vingt-quatrième année. Il a régné quinze ans. L'*Almanach romain* ne lui donne que quatre-vingt-deux ans; c'est qu'il est d'usage que cet annuaire officiel ne compte, pour l'âge des papes, ni l'année de leur naissance, ni celle qui est en cours.

Nous voilà donc spectateurs d'un nouveau conclave. Quel en sera l'issue? C'est la question du jour. Chacun la résout à son gré, car il y a encore bien peu de conjectures raisonnables à hasarder. Les jésuites désirent voir arriver à la chaire de l'apôtre le cardinal Tronsoni, préfet de la propagande; mais ce prélat, d'ailleurs très respectable, est trop dévoué à l'ordre religieux qui aspire à une domination exclusive et universelle, pour qu'il puisse avoir beaucoup de chances de réussite. Le cardinal Giovanni Sogio, homme érudit et d'un caractère pacifique, serait, dit-on, dans une situation meilleure. L'Autriche ne lui serait probablement pas contraire; il a soixante-six ans; il est né en Casala-Valsenio (Etats-Romains). Réservez *in pectus* dans le consistoire du 12 février 1838, son élection fut publiée dans celui du 18 février 1839.

Ma précédente vous parle des démarches actives faites par l'Autriche dès le premier jour de la maladie du saint-père pour préparer l'élection alors éventuelle d'un nouveau pape et persuader à tous les cardinaux le danger qu'il y aurait à prolonger l'inter règne. L'ambassade d'Autriche répète à tous les prélats que, si l'on est prudent, le choix doit être fait même avant l'ouverture du conclave. Elle faisait valoir, dans les premiers jours, l'état des légations; aujourd'hui elle ajoute, en s'appuyant de la mort inattendue de Grégoire XVI, que Louis-Philippe étant aussi avancé en âge, on doit à tout prix ne pas courir le risque d'un interrègne. Cette considération est développée depuis hier dans toutes les réunions ecclésiastiques avec un sérieux auquel nous n'aurions pas cru si nous n'en avions pas été témoin. Nous nous sommes permis de faire observer que Louis-Philippe est bien plus fort, bien mieux conservé que ne l'était le saint-père, qu'il n'a que 70 ans; que, d'ailleurs, on peut être persuadé que les hommes sages sont assez nombreux en France pour que sa perte ne puisse avoir un cataclysme pour conséquence; enfin, que ce serait méconnaître complètement la France que de penser autrement. Ce langage paraît ici une témérité; il contredit l'avis du clergé romain de toutes les opinions. Ce clergé appréhende tellement de voir le pouvoir temporel lui échapper, que les insinuations de l'Autriche qui se rapportent à ce danger sont pour lui des révélations évangéliques. C'est ainsi que le clergé romain s'abandonne trop souvent à l'influence de cette politique inintelligente dont les événements de la Gallicie et une honteuse attitude envers le Piémont dévoilent l'esprit; le clergé romain semble ne devoir comprendre jamais le préjudice grave qu'il porte à ses vrais intérêts en cédant à une influence aussi antilibérale à l'égard des besoins du temps, besoins que les intérêts du catholicisme ne permettent pas de méconnaître.

La nomination d'ambassadeur est arrivée bien à point à M. Rossi pour le mettre à même de se tenir à la hauteur des circonstances. Notre ambassadeur a pu se convaincre, dans ces derniers temps, combien peu il doit se fier à plusieurs des principales créatures qui l'entourent; il ne le sait pas encore autant que cela est, car ce sont ces personnes qui abusent le plus de sa confiance. Et pourquoi? parce que sa position lui rend difficiles des rapports sincères, surtout avec les gens de ce pays, ou ceux qui s'y sont pour ainsi dire naturalisés; ces personnes sont défilantes envers lui, tout en feignant de lui être dévouées. Puisse-t-il ne pas être abusé par elles! De grandes circonstances se présentent; M. Rossi est appelé à y prendre part, à y servir les intérêts religieux qu'il a certainement à cœur de défendre, et pour lesquels ses talents incontestables peuvent le seconder; mais qu'il ne s'abuse pas sur les difficultés inhérentes à sa position, qu'il soit toujours en mesure d'y remédier, qu'il soit vraiment l'homme de la régénération catholique, et, malgré des regrets trop facilement justifiables, M. Rossi aura, de la part des hommes qui désirent avant tout le bien pratique, le bien indispensable au présent avant celui de l'avenir, tout le concours que réclameront ses travaux.

Les dépêches de l'ambassade de France, parties le 28 mai de Rome et confiées à un protonotaire apostolique français qui avait déployé à Rome un zèle bien ardent pour obtenir de l'avancement par l'influence des jésuites et par celle des partisans de l'Autriche, ont été volées sur la route de Civita Vecchia. La négligence vraiment étrange dont M. le protonotaire a fait preuve dans cette circonstance est le sujet de mille commentaires. M. Rossi, qui, ainsi que beaucoup d'autres personnes, éprouvait, dit-on, peu de sympathie pour ce protonotaire, est ainsi soumis à une nouvelle et désagréable épreuve. Les dépêches de Paris sont les seules qui aient été enlevées; celles à l'adresse de Marseille ont été retrouvées sur la route, elles étaient dans le sac de nuit de M. le protonotaire. Il est certain que ce vol n'est point le résultat de la cupidité, ce qui en fait jusqu'à ce moment un véritable mystère. A l'avenir, l'ambassade de France aura sans doute un courrier de confiance pour porter ses dépêches. M. Rossi fils part ce soir en courrier extraordinaire, voie de mer; il est porteur des dépêches de M. l'ambassadeur de France pour le gouvernement français. Les personnes le mieux à même d'apprécier l'état des esprits pensent que l'on n'a rien à craindre pour la tranquillité publique, même dans les légations, par suite de la mort du saint-père. Elles fondent surtout cette opinion sur le salutaire effet causé par la publication de M. le marquis d'Azeglio; cependant le gouvernement pontifical en a confisqué tous les exemplaires qu'il a découverts.

chez les exposants pour leur demander la liste de leurs plantes destinées au concours. Il en est résulté que celles en fleurs à cette époque ne l'ont plus été au moment de l'exposition; aussi, le catalogue imprimé et vendu était-il rempli de fausses indications. Si ces erreurs qui ont soulevé tant de réclamations ne provenaient point de ce fait, ce serait sur le secrétaire de la Société que retomberait la faute.

La plupart des fleurs coupées sont déjà flétries à l'ouverture de l'exposition. C'est que le jury du concours a mis vingt-quatre heures pour prononcer son jugement, qu'il aurait pu trouver tout formulé dans le *Bon Jardinier* ou dans quelque almanach d'horticulture. En effet, il n'y a à aucune plante inconnue à plusieurs membres du jury, et nous sommes certains qu'ils se seraient prononcés d'une manière aussi sage, au troisième tour de la galerie, qu'après avoir rêvé une nuit entière sous leur bonnet de coton. Ils ont jetés à pleines mains les mentions honorables et les médailles de bronze; aussi ceux qui sont arrivés trop tard, et qui pour ce motif ont été mis hors de concours, sont-ils les seuls non décorés.

Nous désirerions vivement de savoir pourquoi M. Nérard expose toujours et n'arrive jamais assez tôt pour concourir. Serait-ce par modestie, ou par économie pour la Société? Quoi qu'il en soit, il a une fort jolie collection de fleurs coupées, parmi lesquelles nous remarquons une rose blanche altérée qui penche la tête; elle appartient à la série des *Dubourg*, et vaut mieux, elle seule, que tous les semis réunis de MM. Poncet et Lacharme (1). Cependant M. Lacharme a obtenu une médaille d'argent pour plusieurs *He-Bourbon* qui n'ont rien de remarquable ni dans la forme ni dans le coloris, et pour plusieurs hybrides que des connaisseurs émérites considèrent comme non remontants.

Le groupe d'œillets à fleurs perpétuelles de M. Lacène est admirable. Nous n'entreprendrions pas de faire la description de ces fleurs si variées dans leurs nuances et d'une forme si parfaite; les mots techniques pourraient nous faire défaut. D'ailleurs, M. V. Pâquet s'est acquitté de ce soin dans le numéro de janvier du *Journal d'horticulture pratique*. Nous croyons être utile aux amateurs de ce genre de plantes, en leur annonçant que M. E. Armand, d'Ecully, a acquis la propriété de cette belle collec-

tion, et qu'il la multiplie dans ce moment pour la mettre en vente au mois de septembre prochain.

M. Commarmot, de la Croix-Rousse, possède aussi une belle collection d'œillets remontants. Ses semis rivalisent par la beauté de leurs formes, sinon par le coloris, avec ceux de M. Lacène.

M. Bouchard aîné, de la Croix-Rousse, continue avec succès la culture spéciale du genre *pelagornium*. Sa collection de sajets anciens ou connus frappe les regards par l'éclat et la variété de ses fleurs. Parmi ses nombreux semis il en est plusieurs de remarquables. Celui auquel il attache le plus grand prix, et avec raison, puisqu'il a puissamment contribué à lui faire décerner une médaille en vermeil, *M. Menoux*, n'est pas le plus distingué sous le rapport de la forme. Mais ses pétales supérieurs, dont le fond cramoisi est strié de blanc, lui donnent un caractère particulier. M. J.-B. Guillot, de la Guillotière, possède aussi une fort belle collection de ce genre de plantes, mais ses sajets ne sont pas assez fleuris.

Les pensées de M. Etienne Armand sont remarquables par la pureté de leurs formes et par leur caractère. Celles de M. Commarmot se distinguent par leur ampleur exagérée et la variété de leur coloris.

Voici les Echinocactus de MM. Avoux et Crozy. Ces plantes devraient être les favorites des horticulteurs faibles, car elles vivent sans beaucoup de soins, et quelques unes d'entre elles ont des fleurs d'un luxe tout oriental.

Les azalées pontiques de M. E. Armand sont les restes du festin dévoré par les chauds rayons du soleil des derniers jours de mai. Les plants en vases du genre horticulteur, ainsi que celles de MM. Hamon, Luizet, Jean-Baptiste Guillot, Avoux et Crozy, de Varax, Lille, Commarmot, Lacène, Joly, etc., sont d'une belle végétation; mais leurs fleurs où sont-elles?

Admirons en passant les calceolaires de M. Bouchard-Jambon, les pivonnées et les iris germaniques de M. E. Armand, les fruits très bien conservés de MM. Bouchard-Jambon, Mathieu et Poinas; puis achevons nos stations devant les collections de roses.

Ce genre de plantes finira par faire tourner la tête à un bon nombre d'amateurs, si l'on n'y prend garde. On ne parle et on ne rêve plus que de roses. On plante des champs d'églantiers comme on plante des champs de pommes de terre. Jamais la reine des fleurs n'avait régné sur un si

scandales auxquels on n'oserait véritablement pas croire, si ceux-la même qui auraient le plus grand intérêt à les démentir ne gardaient le silence quand ils sont dénoncés.

Le comptable de la manutention des vivres de Paris est mort l'année dernière, dans le courant du mois de mai. Son décès a nécessité un inventaire, et cet inventaire a amené la découverte d'un déficit de plus de douze mille quintaux métriques de blé, équivalant pour l'Etat à une perte de 400,000 f. Le préjudice pour le trésor eût été moins considérable si, comme les règlements l'exigeaient, le comptable en question avait été soumis à l'obligation de déposer un cautionnement de 100,000 f.; mais quand on a voulu s'assurer, en présence de la catastrophe, si la garantie de ce cautionnement restait au moins à l'Etat, on s'est aperçu que ce cautionnement n'avait pas été versé.

M. Martineau-Deschenetz et M. Boissy d'Anglas ont cherché à expliquer l'absence de cette garantie, en disant que le fonctionnaire qui avait eu le malheur de laisser un si fort déficit dans ses approvisionnements passait pour le plus honnête homme du monde, et qu'on eût cru lui faire injure si on lui eût demandé un cautionnement.

Cette incroyable explication n'a pas été du goût de la chambre, et elle allait, en adoptant un amendement qui lui était proposé par M. Lanjuinais, donner une verte leçon à l'administration de la guerre, lorsque M. Lacave-Laplagne, allant au-devant du danger qui menaçait cette administration, s'est empressé de désavouer M. Martineau-Deschenetz et M. Boissy d'Anglas, et d'accepter, au nom du gouvernement, un amendement qui eût été voté malgré le ministère, s'il avait eu la maladresse de s'y opposer.

Maintenant, si le cabinet avait voulu sérieusement, dans cette affaire, faire acte de probité et de moralité, M. Martineau-Deschenetz devrait, à dater de ce jour, cesser ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, et M. Boissy d'Anglas devrait être mis à la retraite; mais on n'a voulu qu'échapper au péril du moment, et, le péril passé, le ministère n'a plus à désavouer personne.

L'arrêt qui condamne Lecomte à la peine des parricides a été signifié hier au condamné, à l'issue de l'audience de la cour des pairs, par M. Cauchy, greffier en chef de cette cour. Lecomte en a écouté la lecture avec le calme impassible qui ne l'a pas abandonné un instant depuis son arrestation et pendant le cours des débats.

Il a demandé à voir M. l'abbé Grivel, qui déjà, depuis son arrivée à la prison du Luxembourg, l'avait plusieurs fois visité. M. Grivel a été appelé aussitôt, et il a eu une conférence avec le condamné. A la suite de cette conférence, on a mis à Lecomte la camisole de force; il s'est prêté sans aucune résistance à cette mesure de précaution toujours usitée en semblable circonstance.

On rapporte un trait de Lecomte, depuis l'ouverture des débats de son procès, qui seul suffirait pour peindre son caractère.

En comparissant devant la cour, calme, résolu et respectueux, comme on l'a vu, une seule chose le préoccupait vivement: c'était sa mise, qui ne lui paraissait digne ni de ses juges ni de lui-même.

En regardant sa redingote, il s'inquiétait, pour ainsi dire, de la voir si usée et délabrée; il y avait, dans toute son attitude, une anxiété visible: « Oserai-je paraître ainsi devant la cour? » disait-il; puis, après quelques instants de silence, il ajoutait: « Qu'on me tue, mais qu'on ne m'humilie pas! »

On assure que le condamné Lecomte, cédant aux conseils de son défenseur, s'est décidé à adresser au roi une demande en grâce.

Il n'y a pas moins de quatorze députés inscrits pour parler dans la discussion sur les crédits extraordinaires de l'Algérie, qui doit commencer lundi prochain. Voici leurs noms:

Pour: MM. de Corcelles, de Tocqueville, de Carné, Ferdinand Barrot, Lanjuinais, Genty de Bussy, Mauguin.

Contre: MM. Abraham Dubois, Desmousseaux de Givré, Gauthier de Rumilly, de Tracy, de Seyes, Saint-Marc Girardin, Cordier.

M. Rossi, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Rome, est nommé ambassadeur. Les lettres qui l'accréditent en cette qualité auprès du saint-siège viennent de lui être expédiées. Le nouvel ambassadeur a reçu en même temps du gouvernement français le titre de *comte*. C'est ainsi que le système suit sa route, et qu'il restaure, peu à peu et sans faire beaucoup de bruit, les titres de noblesse qu'on croyait avoir été abolis par la révolution de juillet.

Un journal annonce que M. de Lagrenée, envoyé extraordinaire de France en Chine, va être élevé à la dignité de pair de France; d'un autre côté, on sait que les décorations et les faveurs pleuvent déjà sur les différents membres de la mission. C'est, jusqu'ici, le résultat le plus certain de ce long et dispendieux voyage.

grand nombre de fidèles sajets. Elle a fait plus d'un miracle depuis la précédente exposition. Plusieurs jardiniers qui, à cette époque, ne possédaient peut-être pas dix pieds de rosiers, ont aujourd'hui la prétention de rivaliser avec M. Jean-Baptiste Guillot, le Rothschild des rosomanes lyonnais, et avec M. L. Armand, qui fait de grands sacrifices pour se procurer des espèces nouvelles, et qui possède chez lui une nombreuse collection de ce genre de plantes; mais il ne sait pas les exposer avec avantage.

M. J.-B. Guillot n'a exposé aucun semis: il les réserve, sans doute, pour une meilleure occasion; mais en revanche il a exhibé les plus belles roses, tant anciennes que modernes. Quelques-unes des plus anciennes remontantes, telles que *Aimée Plantier*, *Clarice Desarbres* et *Lawson Gower*, ont même disparu du commerce, et pourraient être remises en vente comme toutes récentes et sous de nouveaux noms. Avis aux horticulteurs-escamoteurs.

La collection de M. Lacharme était surtout remarquable par d'anciens hybrides qu'on ne cultive plus, parce qu'ils ne fleurissent qu'au printemps. Nous avons fait un reproche à M. E. Armand de ce qu'il n'expose pas les roses avec avantage; nous l'engageons à faire attention au savoir-faire de M. Lacharme. Que sont donc devenus ce fameux *Bon Menoux* et ce fameux *Duc d'Isly* à deux rangs de pétales qui valurent l'année dernière à cet exposant une médaille en vermeil?

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses, L'espace d'un matin?

Les collections de MM. Commarmot, Luizet, Poncet, Willermoz, Lille, Avoux et Crozy, Joly et Margaron sont très variées.

M. Duchêne, graveur, a exhibé plusieurs planches de botanique qui fixent l'attention. M. Eugène Grobon a reproduit avec talent, par la peinture et le dessin, un grand nombre de fleurs variées.

Telles sont les quelques observations qui nous ont été suggérées par l'exposition de la Société d'horticulture. Nous sommes certains que celle-ci n'en profitera pas, mais le public les lira, et notre but sera atteint.

J. CHERPIN.

(1) M. Etienne Armand en est aujourd'hui propriétaire.



théâtre, d'où il s'était bientôt répandu dans toute la salle. Le *Courrier de Lyon* et le *Rhône*, aussi bien que le *Censeur*, ont le même jour relaté cette même nouvelle dans leurs colonnes. Si donc il y a eu un canard homicide, pourquoi attaquer le *Censeur* spécialement ?

### Nouvelles diverses.

M. le contre-amiral Cécille rapporte en France, à bord de la *Cléopâtre*, un éléphant blanc de la plus rare espèce et du genre de ceux que les habitants de certaines îles de la mer des Indes adorent encore aujourd'hui, un tigre noir rayé de blanc et un lynx rouge. Ces trois animaux viennent de la presqu'île de Malacca, et sont destinés à la ménagerie du Jardin-des-Plantes.

### Nouvelles Etrangères.

#### PRUSSE.

BRESLAU, 17 mai. — Ronge a été acquitté de l'accusation portée contre lui à l'occasion de son dernier écrit intitulé : *Les nouveaux et pourtant anciens ennemis*.

Bulletin de la Bourse de Paris du 6 juin 1846.

La bourse a été très calme et les fonds un peu lourds. Le 3 0/0, avant

l'ouverture, était à 84 50, et il a ouvert au parquet à ce prix. Il a d'abord été coté un moment à 84 55, puis il est retombé graduellement à 84 40, qui a été le cours de clôture. Ce dernier cours n'a été fait qu'au parquet. Dans la coulisse, le 3 0/0 a toujours été demandé à 84 45, et il est resté à 84 47 1/2, mais offert.

Les chemins de fer se sont un peu raffermis. On croit que les compagnies qui sont en dissidence pour le chemin de Lyon à Avignon s'arrangeront, et qu'il n'y aura pas de concurrence le jour de l'adjudication. C'est là ce qui rend quelque confiance aux capitalistes.

Trois pour cent.....	84	40
Quatre pour cent.....	106	25
Quatre et demi pour cent.....	»	»
Cinq pour cent.....	119	90
Emprunt de 1844.....	»	»
Trois pour cent belge.....	»	»
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	99	5/8
Cinq pour cent belge.....	102	1/2
Cinq pour cent napolitain.....	»	»
Récépissés Rothschild.....	102	75
Cinq pour cent romain.....	100	1/4
Cinq pour cent portugais.....	»	»
Trois pour cent espagnol.....	38	1/4
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	»
Banque de France.....	3487	30
Comptoir Ganneron.....	1145	»
Banque belge.....	880	»
Caisse Lafitte.....	»	»
Obligations de Paris.....	»	»

CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain.....	»
Versailles (rive droite).....	»
— (rive gauche).....	280
Paris à Orléans.....	1247 50
Paris à Rouen.....	1020
Rouen au Havre.....	»
Avignon à Marseille.....	880
Strasbourg à Bâle.....	220
Orléans à Vierzon.....	»
Orléans à Bordeaux.....	600
Amiens à Boulogne.....	485
Montreuil à Troyes.....	370
Bordeaux à la Teste.....	»
Chemin du Nord.....	737 50
Dieppe et Fécamp.....	420
Paris à Strasbourg.....	502 50
Tours à Nantes.....	517 50
Paris à Lyon.....	541 25

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 8 juin.						
CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	885	885	885	»
Paris à Orléans prime.....	»	»	1247 50	1245	900	900
Paris à Rouen prime.....	»	»	1022 50	»	1247 50	»
Orléans à Vierzon prime.....	»	»	»	»	»	1257 50
Bordeaux à Orléans prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord prime.....	»	»	737 50	»	737 50	»
Paris à Lyon prime.....	»	»	540	741 25	540	746 25
				542 50		546 25

Le gérant responsable, B. MURAT.

# CAISSE COMMERCIALE DU RHONE,

SOUS LA RAISON HUMBERT, SAINT-ALBIN ET C.

## CAPITAL SOCIAL : CINQ MILLIONS DE FRANCS,

DIVISÉ EN DIX MILLE ACTIONS DE CINQ CENTS FRANCS.

Cette Société, formée pour l'exploitation du commerce de banque, par acte aux minutes de M<sup>es</sup> Mioche et son collègue, notaires à Lyon, du 16 mars dernier, a été définitivement constituée par acte aux minutes du même notaire, en date du 30 mai 1846, constatant la souscription de 2,049 actions représentant un capital de 1,024,500 fr.

Les opérations commenceront le 1<sup>er</sup> juillet prochain au siège de la Société, rue du Gare, n. 5. Chaque action donne droit à un intérêt annuel de 5 0/0, payable de six en six mois, les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Après le prélèvement des intérêts et des frais à la charge de la Société, les bénéfices seront divisés ainsi qu'il suit : 20 0/0 au compte de réserve, 40 0/0 aux actions, 35 0/0 aux gérants qui ne prélèvent aucun compte de levées, 5 0/0 aux employés à titre de gratification. Une assemblée générale sera prochainement convoquée ; elle élira les neuf délégués devant composer le conseil de surveillance. La souscription demeure ouverte, pour le complément des quatre mille actions qui peuvent être émises d'ici au 31 décembre, chez MM. Humbert et Saint-Albin, banquiers, rue de la Grenette, 45. (1367)

**A VENDRE** pour cause de départ, un fonds de café-restaurant, bien achalandé, situé dans un des bons quartiers de la ville, susceptible, plus tard, de prendre un grand accroissement. (1370)  
S'adresser, pour les renseignements, à M. Poizat, liquoriste, grande rue Sainte-Catherine, n. 3.

**A CÉDER** pour cause de maladie, fonds de commerce de chapeaux de paille, gros et détail, bien achalandé.  
S'adresser à M. Glénard, petite rue Mercière, n. 5, au 2<sup>e</sup>. (619)

**POMMADE DU BARON DUPUYTREN**  
COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.  
Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **CHUTE DE LA CHEVELURE**, la fait recroître et en prévient la décoloration.—Le pot : 2 fr. 50 c.  
Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins ; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (5146-7824)

## FORCE HYDRAULIQUE DE 200 CHEVAUX,

A VENDRE OU A LOUER.

La chute d'eau qui fournit cette force est située dans le département de l'Allier, à 1,500 mètres au sud de la ville de Saint-Pourçain, à 300 mètres de la route royale n. 9 de Paris à Clermont et Perpignan, et à 800 mètres de l'embarcadere du chemin de fer du Centre projeté à Saint-Pourçain. Cette chute est fournie par une dérivation des eaux de la rivière de Sioule, affluent de la rive gauche de l'Allier, qui prend sa source dans les montagnes du Mont-Dore, et dont le niveau, dans les plus grandes sécheresses de l'année, se maintient toujours à une hauteur suffisante pour la marche des usines établies sur son cours. La population de la ville de Saint-Pourçain s'élève à 5,000 âmes et augmente chaque année. La situation à l'intersection de quatre routes

royales sur Clermont, Lyon, Moulins, Limoges et Bordeaux, a été une des causes de la prospérité croissante de cette localité. Le propriétaire traiterait pour cette chute, soit à titre de vente, soit à titre de bail à ferme. Dans ce dernier cas, il consentirait même à recevoir un prix presque nul de fermage, à condition de devenir propriétaire de l'usine à construire, au bout d'un certain nombre d'années, proportionné aux frais que devrait coûter l'établissement et à son importance. Si une société créait des actions, il accepterait en paiement un certain nombre de ces actions. Le salaire moyen de la journée de travail est de 1 f. 10 c. Le stère de bois de charpente en chêne se vend de 60 à 65 f.; en bois blanc, de 36 à 40 f. La chaux

et la brique se fabriquent sur place, et les constructions en moellon s'y font à 7 f. le mètre cube, celles en pisé à 2 f. 25 c. Le bois de chauffage vaut 4 f. le stère; le charbon de bois, 7 f. les cent kilogrammes; la houille de qualité supérieure, 1 f. 30 c. l'hectolitre. On ajouterait, à la volonté du preneur ou de l'acquéreur, la jouissance d'une plus ou moins grande étendue d'excellentes prairies et de terre labourable. S'adresser, soit directement, soit par correspondance, pour les renseignements et visiter les lieux, à M<sup>e</sup> Bourdillon, notaire à Saint-Pourçain. **Renseignements à l'Office-Correspondance et de publicité de Lyon, rue Sirène, 9.** (1360)

**ENTREPOT GENERAL DES EAUX MINÉRALES NATURELLES**  
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.  
**BAINS DE BARÈGES D'ANGLADA.**  
CHLORURE DE CHAUX DE LABARRAQUE.  
CHLORURE D'OXYDE DE SODIUM DE LABARRAQUE.  
**EAUX**

d'Allevard,	de Cauterets,	d'Heilbrunn iodurée,	de Spa,
de Saint-Alban,	de Contrexeville,	de Challes (Savoie),	de Vals,
de Barèges,	de Chateldon,	du Mont-d'Or,	de Vichy,
de Balaruc,	d'Evian,	de Plombières,	d'Uriage et autres.
de Bonnes,	de Forges,	de Sedlitz,	
de Bussang,	de Saint-Galmier,	de Seltz,	

Chez Deschamps et Gros, pharmaciens, rue Saint-Dominique, 13, à Lyon. (1368)

**ITALIE, SICILE, MALTE.**  
PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.  
**FRANÇOIS-PREMIER**, de la force de 160 chevaux.  
**MARIE-CHRISTINE**, de la force de 180 chevaux.  
**MONGIBELLO**, de la force de 250 chevaux.  
**HERCULANUM**, de la force de 300 chevaux.  
Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte.—La *Marie-Christine* partira les 9, la *Mongibello* les 19, et la *Herculanum* les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C<sup>e</sup>, directeurs, à Marseille. (5712)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 33.  
**DÉPURATIF DU SANG.**  
sirop végétal de salsepareille et de séné,  
POUR LA  
**GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES**  
NOUVELLES OU ANCIENNES,  
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou perles blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.  
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)  
**Prix : 5 fr. le flacon.** (4495)

**MALADIES SECRÈTES.**  
Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, **EXTRAIT DE SALSEPAREILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**. A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon.—Dépôts: à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulon, rue Bonnelot, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites.—On fait des envois. (Affranchir.) (4248)

**COPAHINE-MECE**  
Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'hôp. des Vénériens ainsi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 167, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
A compter du 24 juin prochain, l'étude de M<sup>e</sup> AUBERT, huissier, sise actuellement rue Trois-Carreaux, sera transférée grande rue Mercière, n. 2, et quai Saint-Antoine, n. 11, à l'angle de la rue des Souffletiers. (1703)

**MAISON POUR LES ACHATS ET VENTES PAR COMMISSION.**  
DIRIGÉE PAR J. BILLARD,  
Rue Royale, n. 20, à Lyon.  
Articles de Reims, Saint-Quentin, Tarare, Roubaix et du Beaujolais; articles de Lyon, etc.  
Cette maison s'occupe spécialement des achats et ventes pour l'Algérie. Son correspondant à Alger est M. David KIENER, ayant maison à Colmar (Haut-Rhin).  
Elle s'occupe également de **recouvrements** dans toute la France et même à l'étranger.—**Tarif modéré.** (1364)

**A LOUER DE SUITE** Un vaste magasin, arrière-magasins et chambres, au centre de la grande rue de la Guillotière, n. 78.  
S'adresser à M. Berger, cours de Brosses, n. 9, à la Guillotière. (586)

**CHOCOLAT DESBRIÈRES.**  
Purgatif à la Magnésie.  
Prix : 1 f. 50 c. la boîte.  
Dépôt à la pharmacie Bouchard, place du Change. (588)

**CHOCOLAT AU LAIT D'AMANDES.**  
De BOUTRON-ROUSSEL, fabricant à Paris, boulevard Poissonnière, 27.  
Ce Chocolat rafraîchissant, d'une digestion facile, est un aliment aussi agréable que salutaire pour les personnes d'un tempérament échauffé. Il est recommandé dans les IRRITATIONS de poitrine et de l'estomac, dans les AFFECTIONS CATARRHALES et les GASTRITES.  
Dépôt général au magasin de THES DE CHINE, place des Célestins, n. 6, et dans toutes les bonnes maisons de Lyon. (4747)

**Maladies de Poitrine.**  
Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LARDY, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; SAINT-ETIENNE, GARNIER-MARTIN, place de Foy; CHALON-SUR-SAÛNE, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 58; MACON, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse); ROZIER, Grande Rue, 1. (5543)

**DÉPURATIF DU SANG.**  
LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (4624)  
CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.  
LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.